

L'UTILISATION DES REGIMES DE CONGES PAR LES MERES ISSUES DE L'IMMIGRATION

PAR | **TINE KIL, KAREL NEELS ET JONAS WOOD¹**

Centrum voor Longitudinaal en Levensloop Onderzoek (CeLLO), Universiteit Antwerpen

1. INTRODUCTION

La dernière décennie a vu une forte augmentation de l'application de politiques familiales visant à améliorer la combinaison travail-famille. La popularité en hausse de la garde d'enfants et du congé parental, allant de pair avec la participation croissante des mères au marché du travail, suggère que les politiques familiales doivent répondre de manière croissante aux besoins des ménages à deux revenus. Si la proportion de mères actives augmente en général, elle reste cependant faible dans le cas des mères issues de l'immigration (Bevelander et Groeneveld, 2012 ; Holland et de Valk, 2013 ; Kil, Neels, Van den Berg et de Valk, 2015 ; Rendall, Tsang, Rubin, Rabinovich et Janta, 2010). Cela soulève des questions sur l'application des politiques familiales dans le cas de personnes issues de l'immigration. A la lumière de données longitudinales de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (1999-2010), la présente étude a pour objet d'examiner (i) les différences dans l'utilisation des régimes de congés entre les mères issues de l'immigration et les autres et (ii) dans quelle mesure ces modèles s'expliquent par des différences dans leur position sur le marché du travail².

Les résultats des études internationales sur les effets de l'utilisation du congé parental sur la participation au marché du travail et sur le taux de fécondité ne sont pas cohérents. En ce qui concerne la participation des mères au marché du travail, le congé parental contribue à ce que les mères puissent conserver leur position (Pronzato, 2009 ; Pylkkänen et Smith, 2004), mais par ailleurs il retarde le retour au travail (Matysiak et Szalma, 2014) et d'autre part les longues périodes d'interruption sont un frein aux opportunités de carrière future (Fagnani, 1999 ; Lalive et Zweimuller, 2009). Les études existantes ne permettent pas de se faire une idée claire des effets de

(1) Les auteurs remercient Chris Brijs de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale pour son support au développement du Panel sociodémographique administratif belge constitué sur la base de micro-données longitudinales de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et du Registre national.

(2) Ce projet a été financé par le Fonds de soutien à la recherche (BOF) de l'Université Antwerpen (Projets BOF-KP-2010 et BOF-DOCPRO-20132017).

l'utilisation du congé parental sur la constitution ultérieure de la famille. Un problème important des études existantes est qu'elles ne prennent que rarement en compte les inégalités dans l'application de telles réglementations selon les différents groupes de populations, raison pour laquelle les effets de ces réglementations sur la constitution de la famille n'ont jamais été clairement établis (Neyer et Andersson, 2008). Une étude récente a permis d'établir que l'utilisation du congé parental dépendait de déterminants à différents niveaux (de l'individu, du couple et de l'entreprise), qui vont de facteurs économiques (par exemple les revenus) à préférentiels (par exemple les préférences de combinaison travail-famille) (Bygren et Duvander, 2006 ; Kreyenfeld et Andersson, 2013 ; Lappegård, 2008 ; Lapuerta, Baizan et Gonzalez, 2011).

Les études portant sur l'impact des origines des immigrées dans le recours au congé parental sont plutôt limitées (Lapuerta et al., 2011 ; Merens, Keuzenkamp et Das, 2006 ; Mussino et Duvander, 2016). Les études existantes centrées sur l'utilisation du congé parental chez les immigrés indiquent des différences mineures en Suède, où le droit au congé parental est universel (Mussino et Duvander, 2016), tandis que les immigrés recourent beaucoup moins au congé parental en comparaison avec la population autochtone dans les pays où le droit au congé parental dépend de la position sur le marché du travail (comme par exemple aux Pays-Bas ou en Espagne) (Lapuerta et al., 2011 ; Merens et al., 2006). S'il existe en Belgique des études indiquant que le congé parental est moins utilisé par les parents de bas niveau dans les revenus et le marché du travail (Cantillon, Ghysels, Spiessens et Vercammen, 2010 ; Ghysels et Van Lancker, 2011), en revanche, les différences d'utilisation du congé parental en fonction des origines des immigrées n'ont jamais fait l'objet d'une étude approfondie adaptée au contexte belge.

La présente étude a pour objet les différences dans le recours aux régimes de congés entre les mères avec ou sans origines immigrées en Belgique. Les résultats indiquent que les mères issues de l'immigration font moins souvent usage des régimes de congés que les mères belges. Le plus faible taux d'utilisation chez les femmes issues de l'immigration s'explique en premier lieu par la position déjà plus faible de ce groupe sur le marché du travail avant la maternité, ce facteur étant combiné à l'absence de droit universel au congé parental en Belgique. Le faible taux d'utilisation chez les femmes dont la position est faible sur le marché du travail indique que les réglementations de congés actuelles ne soutiennent la combinaison famille-travail que de manière sélective, à savoir dans le cas des femmes possédant déjà une position relativement stable sur le marché du travail avant la maternité.

2. CONTEXTE

2.1. REGIMES DE CONGES EN BELGIQUE

En Belgique, les régimes d'interruption de carrière et de crédit-temps offrent la possibilité de limiter la vie professionnelle ou de réduire l'intensité du travail pour différentes raisons. Les régimes visent principalement à favoriser la combinaison travail-famille et à augmenter le taux de participation au travail. Une travailleuse a droit au crédit-temps s'il (elle) travaille depuis au moins 5 ans et s'il (elle) était employé(e) par son employeur actuel dans les 2 ans précédant sa demande. Les fonctionnaires souhaitant une interruption de carrière ne sont pas tenus de remplir ces conditions. Pendant l'interruption, le travailleur reçoit une compensation mensuelle versée par l'Office national de l'emploi (ONEM)³. Tout travailleur a droit à une interruption de carrière de 12 mois⁴. Dans les régimes, on distingue 3 réglementations plus spécifiques : (i) congé pour soins palliatifs, (ii) congé dans le cadre d'une assistance médicale et (iii) congé parental. Comme les mères de jeunes enfants font principalement usage du régime de congé parental, c'est cette dernière réglementation que nous allons étudier plus en détail.

Pour avoir droit à un congé parental, un travailleur doit avoir travaillé pour son employeur actuel pendant 12 mois sur les 15 précédant la demande⁵ et avoir un enfant de moins de 12 ans⁶. Dans le régime d'interruption de carrière, il n'est pas nécessaire de remplir la première condition pour pouvoir prendre un congé de parenté. Pendant le congé de parenté, le travailleur reçoit une indemnité forfaitaire de 727 EUR par mois (en 2010) pour une interruption à temps plein (Merla et Deven, 2010). Les personnes résidant en Flandre reçoivent une somme supplémentaire d'environ 160 EUR par mois pour une interruption à temps plein, selon le secteur dans lequel elles sont employées. L'emploi peut être limité de 3 manières différentes : (i) à temps plein pendant 3 mois, (ii) une réduction de 50 % sur une période de 6 mois (iii), et une réduction de 20 % sur une période de 15 mois⁷. Les 2 dernières options ne sont disponibles que pour les travailleurs à temps plein, sauf dans certains cas particuliers dans l'enseignement et dans le secteur public. Les parents ont la possibilité de diviser les périodes, selon le secteur et leur carrière personnelle (Desmet et Glorieux, 2007 ; Merla et Deven, 2010 ; Morel, 2007 ; Ray, Gornick et Schmitt, 2010 ; RVA, 2012). Dans une perspective européenne, le taux d'utilisation du congé parental reste faible

(3) Cette indemnité s'élevait à 592 EUR pour une interruption à temps plein en 2010. L'indemnité pour crédit-temps sans motif a été abrogée en 2015.

(4) Dans certains secteurs, il existe un droit à une interruption de travail à temps plein de plus de 12 mois.

(5) Les fonctionnaires ne doivent pas répondre à cette condition d'ancienneté.

(6) Au début des années 2000, les parents avaient droit au congé parental pour un enfant de moins de 4 ans. Cette limite d'âge a été augmentée à 6 ans en 2005 et à 12 ans en 2009.

(7) La durée maximale du congé parental a été prolongée en 2012. Depuis lors, les parents ont droit à 4 mois de congé parental par enfant ou au régime à temps partiel 1/2 ou 1/5 équivalent.

en Belgique : seuls 7 % des parents en font usage (Anxo, Fagan, Smith, Letablier et Perraudin, 2007 ; Plantenga et Remery, 2005). Par ailleurs, le congé parental est principalement utilisé par les femmes. Les résultats du Labour Force Survey 2007 montrent qu'environ 20 % des mères actives avec un enfant de moins d'un an prennent un congé parental, alors que la proportion est proche de zéro dans le cas des pères actifs (OECD, 2010). Si l'on considère que le congé parental peut être pris jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 12 ans, que les périodes peuvent être divisées, que différents degrés de réduction du temps de travail sont possibles et que la réduction la plus populaire est de 20 % (Anxo et al., 2007 ; Desmet et Glorieux, 2007 ; Plantenga et Remery, 2005), le régime belge de congé parental peut être considéré comme relativement flexible (Maron et O'Dorchai, 2008 ; Ray et al., 2010). Cependant, les conditions font que seuls les travailleurs ayant une position stable sur le marché du travail peuvent se permettre de prendre un congé parental et d'autre part le niveau de remplacement des revenus est faible, ce qui constitue un obstacle à l'utilisation de ce congé.

2.2. L'IMMIGRATION EN BELGIQUE

La Belgique a une longue tradition d'immigration, avec le recours massif aux travailleurs immigrés après la Seconde Guerre mondiale et les flux migratoires post-coloniaux. La libre circulation des personnes dans l'Union européenne, les agrandissements successifs de l'Union européenne et les flux migratoires des demandeurs d'asile dans les années 1990 et 2000 ont contribué à enrichir encore un peu plus la diversité ethnique de la Belgique (Corluy, 2014). Les années 2000 ont également été marquées par l'arrivée de grands groupes migratoires en Belgique, originaires d'Europe ou d'ailleurs.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Belgique a commencé par le recrutement de travailleurs immigrés provenant de pays du sud de l'Europe, comme l'Italie, la Grèce et le Portugal (Phalet, 2007). Le choc pétrolier et la récession économique qui s'en est suivie ont entraîné un arrêt de l'immigration en 1974 et une détérioration des opportunités de travail pour les Sud-Européens issus de l'immigration ancienne (Lesthaeghe, 2000). L'immigration en provenance d'Europe méridionale s'est néanmoins poursuivie par le biais du regroupement familial et de la constitution de familles dans les années suivantes. Comme l'Union européenne a instauré la possibilité de la libre circulation des personnes dans les années 1990, tout en facilitant progressivement la migration professionnelle, la Belgique a également accueilli de plus en plus d'immigrés en provenance d'Europe de l'Est. Outre l'immigration en provenance de l'Europe du Sud et de l'Est, une grande partie des immigrants européens en Belgique sont originaires des pays voisins.

Après les travailleurs sud-européens, l'industrie a fait appel à des travailleurs turcs et marocains dans les années 1960. Malgré l'arrêt de l'immigration et la crise économique des années 1970, le regroupement familial et la constitution de familles dans les années 1980 et 1990 ont alimenté la poursuite de la croissance des communautés turques et marocaines en Belgique. Une proportion significative des immigrés turcs et marocains de la 2e génération se sont mariés avec des conjoints du même pays d'origine que leurs parents (Corijn et Lodewijckx, 2009). Par ailleurs, l'immigration postcoloniale a donné lieu à la constitution d'une minorité congolaise substantielle. Enfin, depuis les années 1990, la Belgique accueille régulièrement des réfugiés venant d'en dehors de l'Europe, qui ont enrichi un peu plus sa diversité ethnique (Centrum voor gelijkheid van kansen en racismebestrijding, 2013).

2.3. CADRE THEORIQUE

Il ressort de la littérature spécialisée que l'utilisation du congé parental est liée à différents facteurs au niveau de l'individu et du ménage, ainsi qu'au niveau de l'employeur et des institutions. En premier lieu, seuls les parents remplissant les critères susmentionnés peuvent prendre un congé parental. D'après la condition d'ancienneté, une position relativement stable sur le marché du travail en Belgique est nécessaire à l'utilisation du congé parental. Des études montrent que les femmes issues de l'immigration ont des positions moins stables sur le marché du travail que les femmes d'origine belge (Kil, Neels et al., 2015). La difficulté d'accès à un emploi stable (Kil, Wood et al, 2015) réduit donc la probabilité que les femmes issues de l'immigration puissent remplir les critères.

Etant donné que l'allocation de congé parental est forfaitaire et qu'elle est par définition plus basse que l'ancien revenu, le pouvoir d'achat joue également un rôle important, aussi bien au niveau de l'individu que du ménage. Les parents dont les revenus sont faibles ont une marge financière plus réduite pour vivre pendant la période du congé parental. Dans le même ordre d'idées, les études montrent une corrélation positive entre les revenus de la mère et l'utilisation du congé parental par les pères en Suède (Bygren et Duvander, 2006 ; Lappegård, 2008). Etant donné que les travailleurs d'origine immigrée et leur conjoint sont surreprésentés dans les catégories à bas revenus (Corluy, 2014), cela constitue un obstacle potentiel à l'utilisation du congé parental.

Troisième point : les coûts d'opportunité en cas d'utilisation du congé parental en termes de possibilités de carrière sont plus élevés pour les parents avec davantage de 'human capital' (Evertsson et Breen, 2008 ; Evertsson et Duvander, 2011). Par exemple, l'utilisation du congé parental peut être perçue par l'employeur comme un manque d'ambition professionnelle et les répercussions sont donc plus importantes pour les parents hautement qualifiés ayant de nombreuses opportunités de carrière.

Compte tenu du fait que les immigrants sont surreprésentés dans les groupes avec un 'human capital' relativement faible (en termes de niveau d'éducation, par exemple) (Corluy, 2014) et sont donc confrontés à des coûts d'opportunité plus réduits lorsqu'ils prennent un congé parental, la probabilité pour qu'ils prennent un congé serait donc plus élevée. En contradiction avec cette hypothèse, des études suédoises et espagnoles indiquent que le niveau d'éducation a un effet positif sur la prise de congé parental (Bygren et Duvander, 2006 ; Lapuerta et al., 2011).

Concernant l'environnement professionnel, des études antérieures indiquent que les parents bénéficiant d'une meilleure protection (en termes de contrat fixe, d'ancienneté et de carrière dans le secteur public) et les parents travaillant dans des entreprises où les procédures de prise de congés sont mieux institutionnalisées et mieux acceptées socialement, ont plus de chance de recourir aux régimes de congés (Anxo et al., 2007 ; Bygren et Duvander, 2006 ; Geisler et Kreyenfeld, 2011 ; Lapuerta et al., 2011). Les femmes issues de l'immigration sont en général surreprésentées dans les métiers temporaires, instables et peu qualifiés (Rubin et al., 2008), ce qui peut constituer un obstacle à l'utilisation du congé parental.

Enfin, les préférences individuelles (Hakim, 2000) et les normes sociales en matière de répartition des tâches entre les sexes pour l'éducation des enfants, peuvent jouer un rôle important dans la décision de prendre ou non un congé parental (Pfau-Effinger, 1998). Une étude suédoise indique une corrélation positive entre une plus forte orientation familiale et la longueur de la période du congé parental chez les femmes (Duvander, 2014). Comme les immigrants d'origine non européenne en Belgique sont souvent originaires de zones rurales où les rôles de l'homme et de la femme sont clairement distingués dans la sphère publique et dans la sphère privée, ils ont en général une conception plus traditionnelle de la répartition des tâches familiales et domestiques (Bernhardt, Goldscheider et Goldscheider, 2007 ; Goldscheider, Goldscheider et Bernhardt, 2011 ; Huschek, de Valk et Liefbroer, 2011 ; Merens et al., 2006). Ce facteur peut favoriser l'utilisation du congé parental.

Pour résumer, les considérations sur les coûts d'opportunité de l'utilisation du congé parental ainsi que les préférences et normes sociales en matière de répartition des rôles selon les sexes devraient suggérer une utilisation plus importante du congé parental chez les femmes issues de l'immigration. D'un autre côté, les différences en termes de revenus, d'intensité au travail et de sécurité de l'emploi suggèrent au contraire une plus faible utilisation du congé parental dans ce groupe.

Les études antérieures sur l'utilisation du congé parental chez les immigrants sont principalement centrées sur la Suède, où toutes les mères ont droit au congé parental quelle que soit leur position sur le marché du travail (Mussino et Duvander, 2016 ; Vikman, 2013). L'étude de Mussino et Duvander (2016) indique par exemple que

les mères issues de l'immigration en Suède prennent plus souvent un congé parental juste après l'accouchement, tandis que les mères suédoises répartissent le congé et ont tendance à exploiter davantage la flexibilité du système de congé parental. L'utilisation continue du congé dans la première année suivant l'accouchement va de pair avec une prévalence plus élevée de l'inactivité et du chômage chez les immigrés. De telles observations diffèrent considérablement de la situation observée dans beaucoup d'autres pays européens où le droit au congé parental est lié à la position sur le marché du travail. L'étude de Merens et al. (2006) aux Pays-Bas indique que les femmes actives d'origine marocaine, turque et antillaise prennent moins souvent de congés parentaux et que ce phénomène est lié à un manque de connaissance de la législation. De même, Lapuerta et al. (2011) arrivent à la conclusion que les parents de nationalité étrangère en Espagne sont moins enclins à prendre un congé parental que les parents de nationalité espagnole. Les facteurs de la position sur le marché du travail (régime de travail, type de contrat, niveau de revenus, ancienneté) et de l'environnement professionnel (secteur, taille de l'entreprise) expliquent ces différences. La littérature disponible suggère que les différences dans l'utilisation du congé parental chez les immigrés sont liées à l'insécurité du parcours professionnel et ce, aussi bien dans les pays où le droit au congé parental est universel que dans ceux où ce droit est lié à la position sur le marché du travail.

3. METHODE

3.1. DONNEES

La présente étude utilise les données du Panel sociodémographique administratif belge (panel BASD - Belgisch Administratief Socio-Demografisch panel), constitué sur la base de microdonnées longitudinales de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et du Registre national. Le panel est représentatif des femmes de 15 à 50 ans résidant légalement en Belgique entre 1990 et 2010. Afin de maintenir la représentativité transversale du panel pendant la période d'observation, l'échantillon initial de 1999 a été complété chaque année par des échantillons supplémentaires de femmes de 15 ans dans la période 2000-2010. Par ailleurs, des échantillons complémentaires ont été constitués chaque année avec des femmes de 16 à 50 ans qui s'étaient installées en Belgique l'année précédente. Outre les individus panels ($N = 108\ 611$), le panel BASD contient des informations sur toutes les personnes faisant officiellement partie du ménage de l'individu panel au 1er janvier de chaque année ($N = 355\ 229$). Le panel contient des informations détaillées sur la composition du ménage et sur la position de tous les membres du ménage sur le marché du travail sur une base trimestrielle. Tous les échantillons sont stratifiés de manière disproportionnée par nationalité ; le taux de sondage utilisé est de 1/40 pour les femmes belges et 1/20 pour les femmes de nationalité étrangère. Comme la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale contient des informations sur le pays de naissance aussi bien des

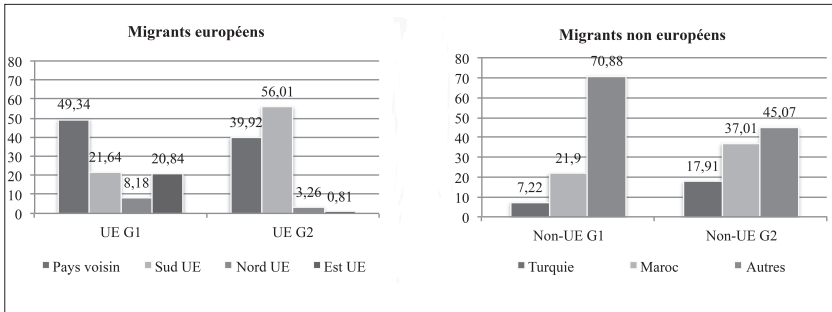
individus panels que de leurs (grands-)parents, il est possible d'identifier les femmes au-delà de la 2e génération. Le suréchantillonnage des immigrés, les informations exhaustives sur la composition des ménages et les informations sur la position de tous les membres du ménage sur le marché du travail font que ces données conviennent parfaitement à une analyse longitudinale de l'utilisation des régimes de congés par les immigrés en Belgique.

Comme l'étude vise à déterminer l'effet de la position socioéconomique prématernité sur l'utilisation des régimes de congés après la naissance du premier enfant, seules ont été sélectionnées les femmes dont la position sur le marché du travail était connue 1 an avant l'accouchement. Concrètement, les analyses portent sur des mères dont le premier enfant est né entre le premier trimestre de 2004 et le quatrième trimestre de 2010. Ces femmes sont suivies i) jusqu'au moment de la naissance de leur deuxième enfant, ii) jusqu'à ce que leur premier enfant atteigne l'âge de 7 ans, iii) jusqu'à la fin de la période d'observation (2010), ou iv) jusqu'au trimestre au cours duquel ces femmes émigrent ou décèdent.

Bien que la présente étude concerne l'utilisation du congé parental, il n'était pas possible de distinguer entre le congé parental et des autres réglementations de congé. Une étude antérieure (Desmet et Glorieux, 2007) indique cependant que le fait de vouloir passer plus de temps avec ses enfants constitue la raison principale de l'utilisation des régimes de congés par les femmes belges. Comme nos analyses concernent l'utilisation du congé parental par les mères venant juste d'avoir leur premier enfant, nous partons du principe que la plus grande partie du congé est utilisée pour prendre soin des enfants en bas âge.

3.2. ANALYSE

Afin de comprendre les différences de probabilité de recours aux régimes de congés selon les origines des immigrées, nous utilisons une analyse de régression logistique multiniveau. Les résultats reflètent comment le rapport de cotes pour le recours au congé parental varie en fonction des origines des femmes. Le modèle a une structure hiérarchique, étant entendu que les femmes sont établies dans l'entreprise dans laquelle elles étaient actives dans l'année précédant l'accouchement. Comme l'étude porte sur l'utilisation différenciée des réglementations de congés en fonction des origines des immigrées, on distingue cinq groupes d'origine : (1) Belges, (2) Immigrés européens de première génération, (3) Immigrés européens de deuxième génération, (4) Immigrés noneuropéens de première génération et (5) Immigrés noneuropéens de deuxième génération. Une femme est identifiée comme immigrée à partir du moment où elle-même ou l'un de ses parents est né(e) ailleurs qu'en Belgique. Lorsque les deux parents sont nés dans des pays différents, la région la plus lointaine est considérée comme la région d'origine. La figure 1 indique la composition des différents groupes d'immigrés inclus dans l'analyse.

FIGURE 1 : ORIGINE (EN POURCENTAGE) DES MERES AVEC 1 ENFANT (2004_{k1}-2010_{k4}), BELGIQUE

Source : Panel socio-démographique administratif belge 1999-2010.

Quatre modèles différents (a-d) sont évalués ici. Dans le modèle a, nous prenons en compte, outre l'origine, différentes dimensions temporelles. En premier lieu, nous étudions l'effet non linéaire (quadratique) de l'âge de la mère au moment de la naissance du premier enfant. Des études antérieures de la participation féminine au marché du travail ont permis d'établir un effet positif de l'âge au moment de la première naissance qui devenait négatif à partir de l'âge de 30 ans (Kil, Neels et al., 2015 ; Kil, Wood et al., 2015).

En second lieu, nous considérons la durée écoulée depuis la naissance du premier enfant. Par ailleurs, nous prenons en compte l'année et le trimestre de l'accouchement. Comme les femmes dont le premier enfant est né dans le dernier trimestre de la période d'observation affichent un taux d'utilisation particulièrement bas, nous avons inclus des variables dichotomiques pour le quatrième trimestre de 2009 jusqu'au quatrième trimestre de 2010 inclus. Afin de refléter la popularité croissante des régimes de congés, nous avons également inclus un terme linéaire pour le trimestre de la naissance. Comme la législation en matière de congés parentaux est légèrement différente en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles, la région de résidence a également été considérée dans les analyses. Nous prenons également en compte un certain nombre de caractéristiques du ménage : (1) la position du ménage avant la naissance (catégories : célibataire, vivant en concubinage, résidant chez les parents et autres positions de ménage), (2) le fait d'avoir ou non un conjoint après la naissance de l'enfant et (3) le fait que le conjoint en question utilise également les régimes de congés ou non.

Afin de déterminer dans quelle mesure les différences d'utilisation des régimes de congés peuvent s'expliquer par la position socioéconomique avant la maternité, les modèles b à d procèdent à un contrôle cumulatif des caractéristiques de la position

sur le marché du travail dans l'année précédant la naissance du premier enfant. Cela concerne successivement le régime de travail et le nombre de métiers (modèle b), le salaire (modèle c) et le secteur d'emploi (modèle d). Le régime de travail variable distingue 5 catégories sur la base du pourcentage de durée de travail d'un travail standard à temps complet dans le secteur où l'on est employé : (1) inconnu, (2) moins qu'à temps partiel (moins de 46 %), (3) à temps partiel (de 46 à 80 %), (4) presque à temps complet (de 81 à 99 %) et (5) à temps complet (100 % ou plus). La variable du revenu a été incluse sous forme de quintiles de revenu. Cette opérationnalisation ne reflète pas le revenu absolu mais la position relative de revenu par rapport à d'autres personnes actives dans le même régime de travail. Dans le secteur d'emploi, on distingue 10 catégories : (1) agriculture et industrie, (2) commerce de gros, (3) logistique et distribution d'énergie, (4) enseignement, (5) secteur public et organisations extraterritoriales, (6) santé et secteur social (7), spectacle et autres prestations de services (8), finance et immobilier, (9) administration, services auxiliaires et TIC et (10) Horeca.

4. RESULTATS

La figure 2 montre le pourcentage de mères avec 1 enfant par groupe d'origine utilisant les régimes de congés. Conformément à nos attentes et aux résultats existants pour les Pays-Bas et l'Espagne (Lapuerta et al., 2011 ; Merens et al., 2006), il s'avère qu'il existe de grandes différences dans l'utilisation des régimes de congés selon le groupe d'origine (figure 2a, N : 10 964) : 34 % des mères belges ont recours aux régimes de congés après la naissance de leur premier enfant. Pour les immigrés européens et non européens de la première génération, ce nombre chute à respectivement 16 % et 7 %. Si la proportion de mères utilisant les régimes de congés est considérablement plus élevée à la deuxième génération – respectivement 24 % et 22 % dans les groupes européen et non européen –, elle reste encore relativement faible comparée à celle des mères belges.

La figure 2b prend en compte uniquement les mères ayant eu droit au moins 1 fois au congé parental pendant la période d'observation (N: 7128). Pendant au moins un trimestre, les femmes sélectionnées ont travaillé 4 trimestres chez le même employeur au cours des 5 derniers trimestres précédents. Cette sélection n'est pas déterminante car les conditions de crédit-temps sans motif sont plus strictes et le régime d'interruption de carrière n'est pas soumis à conditions. L'opérationnalisation capte les critères de sélection pour le congé parental dans le régime de crédit-temps qui s'appliquent à la majorité des mères belges ayant des enfants en bas âge. Lorsque seules les femmes ayants droit sont sélectionnées, les différences s'amenuisent considérablement : 41 % des mères ayants droit belges recourent aux régimes de congés après la naissance de leur premier enfant, un chiffre à comparer avec 34 %, 32 % et 36 % respectivement pour les femmes européennes de première et deu-

xième génération et pour les femmes non européennes de deuxième génération. Les femmes noneuropéennes de première génération, en revanche, restent légèrement moins nombreuses à recourir aux régimes de congés (24 %).

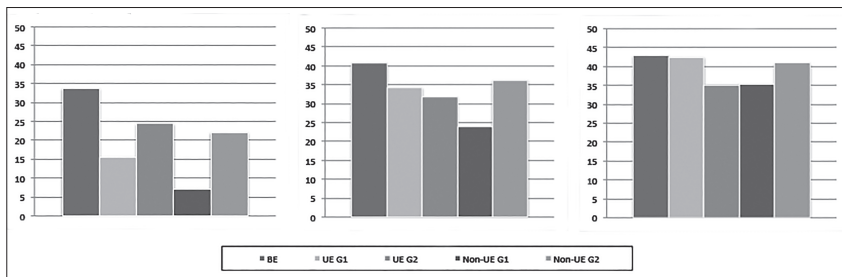
Compte tenu du fait que le taux d'utilisation des régimes de congés est très faible chez les femmes qui étaient chômeuses ou inactives ou qui travaillaient comme indépendantes avant la naissance de leur premier enfant, nous ne sélectionnerons à l'étape suivante que des femmes qui travaillaient comme salariées ou comme fonctionnaires dans l'année précédant la naissance de leur enfant (figure 2c, N: 6283). Une fois pris en compte les critères pour le congé parental et la position sur le marché du travail, le gradient ethnique dans l'utilisation des régimes de congés est expliqué en grande partie. Les différences dans l'utilisation des régimes de congés entre les femmes belges (40 %), les femmes européennes de première génération (43 %) et les femmes non européennes de deuxième génération (41 %) sont maintenant négligeables. Néanmoins, le taux d'utilisation des femmes européennes de deuxième génération (35 %) et des femmes non européennes de première génération (35 %) reste encore relativement plus faible.

FIGURE 2 : UTILISATION DES REGIMES DE CONGES (EN POURCENTAGE) SELON L'ORIGINE CHEZ LES MERES AVEC 1 ENFANT (2004_{k1}-2010_{k4}), BELGIQUE

Figure 2a :
Toutes les mères (N: 10 964)

Figure 2b :
Mères ayant droit (N: 7128)

Figure 2c : Mères ayant droit,
actives dans l'année précédant
la naissance (N: 6283)



Source : Panel socio-démographique administratif belge 1999-2010.

Le tableau 1 montre ensuite les résultats des analyses multivariées (modèle a-d) portant sur 6283 mères qui remplissent les critères d'utilisation du congé parental et qui étaient effectivement actives dans l'année précédant la naissance de leur premier enfant. Les modèles a à d (tableau 1) indiquent dans quelle mesure les différences

ethniques dans l'utilisation des régimes de congés évoluent une fois pris en compte le critère de la position sur le marché du travail dans l'année précédant la naissance. Conformément aux figures descriptives, les résultats du modèle indiquent que les immigrés européens de la 2e génération et les immigrés non européens de la première génération ont clairement moins recours aux régimes de congés. Le rapport de cotes pour le recours aux régimes de congés est respectivement de 22 et 29 % plus faible que dans le cas des femmes belges (modèle a). Les autres résultats indiquent (1) une utilisation plus faible chez les femmes ayant eu leur premier enfant à un âge très jeune ou au contraire très avancé, (2) une utilisation plus élevée du congé parental en Flandre, (3) une utilisation plus élevée chez les femmes vivant avec un conjoint et (4) une utilisation plus fréquente du congé parental par les femmes dont le conjoint prend également un congé parental.

Les modèles b à d font également entrer en compte le régime de travail, les revenus et le secteur d'activité, moyennant quoi les différences significatives entre les mères issues de l'immigration et les autres s'estompent. La variation dans le recours au régime de congés au niveau de l'employeur (ρ) tombe de 16 % à 10 % à partir du moment où ces différences de nature socioéconomique sont prises en compte. Bien que la différence ne soit pas significative statistiquement, le modèle d indique une utilisation légèrement plus importante des réglementations de congé parental par les immigrés européens de la première génération et par les immigrés non européens de la 2e génération comparé aux femmes belges. Il apparaît qu'il existe une corrélation positive entre une position plus solide sur le marché du travail avant la naissance du premier enfant (c'est-à-dire un travail à temps plein et des revenus élevés) et le recours aux régimes de congés après la maternité. Une faible position socioéconomique avant la naissance du premier enfant explique donc en grande partie le recours moins fréquent aux régimes de congés chez les mères issues de l'immigration.

TABLEAU 1 : COEFFICIENTS EXPONENTIELS (RAPPORTS DE COTES) DE MODELES LOGIT MULTINIVEAUX DE L'UTILISATION DES REGIMES DE CONGES PAR LES MERES AYANTS DROIT AVEC 1 ENFANT QUI ETAIENT ACTIVES AVANT LA NAISSANCE, BELGIQUE (2004_{k1}-2010_{k4}; N : 6283)

| | Modèle a | | Modèle b | | Modèle c | | Modèle d | |
|---|----------|------|----------|------|----------|------|----------|------|
| | e(b) | sig. | e(b) | sig. | e(b) | sig. | e(b) | sig. |
| <i>Covariables à niveau individuel</i> | | | | | | | | |
| Origine (réf. Belgique) | | | | | | | | |
| <i>Europe, première génération</i> | 1,047 | | 1,107 | | 1,221 | | 1,258 | |
| <i>Europe, deuxième génération</i> | 0,792 | * | 0,798 | | 0,812 | | 0,827 | |
| <i>Hors Europe, première génération</i> | 0,715 | ** | 0,814 | | 0,861 | | 0,905 | |
| <i>Hors Europe, deuxième génération</i> | 1,074 | | 1,097 | | 1,123 | | 1,129 | |
| Age au moment de la naissance du premier enfant | | | | | | | | |
| <i>Age à la naissance, linéaire</i> | 1,456 | *** | 1,330 | *** | 1,190 | * | 1,182 | * |
| <i>Age à la naissance, quadratique</i> | 0,995 | *** | 0,996 | ** | 0,998 | | 0,998 | |
| Région (réf. Flandre) | | | | | | | | |
| <i>Wallonie</i> | 0,554 | *** | 0,572 | *** | 0,585 | *** | 0,592 | *** |
| <i>Bruxelles</i> | 0,613 | *** | 0,599 | *** | 0,624 | *** | 0,633 | *** |
| Trimestre de la naissance | | | | | | | | |
| <i>Trimestre, linéaire</i> | 1,018 | ** | 1,019 | ** | 1,019 | ** | 1,019 | ** |
| <i>2009k₄</i> | 0,923 | | 0,897 | | 0,861 | | 0,849 | |
| <i>2010k₁</i> | 0,690 | * | 0,689 | * | 0,674 | * | 0,656 | * |
| <i>2010k₂</i> | 0,584 | ** | 0,587 | ** | 0,583 | ** | 0,579 | ** |
| <i>2010k₃</i> | 0,271 | *** | 0,265 | *** | 0,286 | *** | 0,293 | *** |
| <i>2010k₄</i> | 0,018 | *** | 0,018 | *** | 0,018 | *** | 0,018 | *** |
| Durée de l'observation (depuis la naissance) | | | | | | | | |
| <i>Durée, linéaire</i> | 1,020 | ** | 1,022 | ** | 1,023 | ** | 1,022 | ** |
| Position du ménage avant la naissance (réf. habitant avec le conjoint) | | | | | | | | |
| <i>vivant séparément (chez les parents)</i> | 0,653 | ** | 0,666 | ** | 0,711 | ** | 0,708 | |
| <i>vivant séparément (célibataires)</i> | 0,677 | ** | 0,697 | ** | 0,724 | ** | 0,730 | |
| <i>vivant séparément (autres)</i> | 0,696 | | 0,725 | | 0,720 | | 0,719 | |
| Présence du conjoint après la naissance | | | | | | | | |
| <i>Partenaire</i> | 1,151 | | 1,118 | | 1,146 | | 1,149 | |
| Utilisation des régimes de congés par le conjoint | | | | | | | | |
| <i>Utilisation des régimes de congés</i> | 1,478 | *** | 1,489 | *** | 1,459 | *** | 1,459 | *** |
| Régime de travail avant la naissance (réf. : à temps pleins) | | | | | | | | |
| <i>Inconnu</i> | | | 0,295 | *** | 0,372 | ** | 0,365 | *** |
| <i>Moins qu'à temps partiel</i> | | | 0,329 | *** | 0,496 | ** | 0,515 | ** |
| <i>A temps partiel</i> | | | 0,552 | *** | 0,759 | ** | 0,761 | ** |
| <i>Presque à temps partiel</i> | | | 0,676 | ** | 0,768 | | 0,767 | |
| Nombre d'emplois avant la naissance (réf. : 1 emploi) | | | | | | | | |
| <i>Plusieurs emplois</i> | | | 0,522 | *** | 0,504 | *** | 0,554 | *** |
| Revenus avant la naissance (réf. : 1er quintile) | | | | | | | | |
| <i>2e quintile</i> | | | | | 2,202 | *** | 2,116 | *** |
| <i>3e quintile</i> | | | | | 2,513 | *** | 2,325 | *** |

| | | | | | | | | |
|---|------------------------------|-----|----------|-----|----------|-----|----------|-----|
| 4e quintile | | | | | 2,618 | *** | 2,397 | *** |
| 5e quintile | | | | | 1,514 | ** | 1,419 | ** |
| Secteur d'emploi avant la naissance (réf. : santé et services sociaux) | | | | | | | | |
| Agriculture et industrie | | | | | | | 0,787 | |
| Commerce de gros et de détail | | | | | | | 0,771 | * |
| Logistique, stockage et distribution | | | | | | | 1,136 | |
| Enseignement | | | | | | | 0,375 | *** |
| Administration publique et organisations extraterritoriales | | | | | | | 0,733 | * |
| Arts, spectacles et autres services | | | | | | | 0,700 | * |
| Finances et immobilier | | | | | | | 1,128 | |
| Administration, services auxiliaires, secteur académique et TIC | | | | | | | 0,831 | |
| Horeca | | | | | | | 0,564 | ** |
| | <i>Paramètres aléatoires</i> | | | | | | | |
| Rbo (employeur) | 0,156 | *** | 0,137 | *** | 0,142 | *** | 0,103 | *** |
| | <i>Paramètres de modèle</i> | | | | | | | |
| Nb de personnes | 6283 | | 6283 | | 6283 | | 6283 | |
| -2LL | 7916,280 | | 7810,700 | | 7695,849 | | 7659,221 | |
| Df. | 22 | | 27 | | 31 | | 40 | |

Importance : * p< 0,05 ; ** p< 0,01 ; *** p< 0,001.

Source : Panel socio-démographique administratif belge 1999-2010.

5. CONCLUSION

Les politiques familiales, notamment en matière de congé parental, favorisent de plus en plus la conciliation entre travail et famille. Pourtant, les chiffres de l'emploi des mères issues de l'immigration restent très bas, ce qui pose des questions sur le recours aux politiques familiales dans ces groupes de populations. La littérature disponible indique qu'il existe de petites différences dans le recours au congé parental entre les femmes issues de l'immigration et les autres en Suède, où le droit au congé parental est universel (Mussino et Duvander, 2016). En revanche, dans les pays où le droit au congé parental est lié à la position sur le marché du travail (par exemple aux Pays-Bas ou en Espagne), les différences semblent être beaucoup plus conséquentes (Lapuerta et al., 2011 ; Merens et al., 2006). La présente étude a pour objet de compléter des études antérieures (Lapuerta et al., 2011 ; Merens et al., 2006 ; Mussino et Duvander, 2016) en examinant, à la lumière de données longitudinales pour la Belgique, i) comment le recours au congé parental varie en fonction des origines immigrées et ii) dans quelle mesure ces différences peuvent s'expliquer par les différences de position sur le marché du travail avant la parentalité.

Les résultats indiquent un taux d'utilisation relativement bas des régimes de congés pour les mères à 1 enfant issues de l'immigration en Belgique. Les immigrés non

européens de la première génération, notamment, ont très peu recours à ces régimes, ce qui concorde avec les études antérieures réalisées pour d'autres pays (Merens et al., 2006 ; Mussino et Duvander, 2016). Une fois pris en compte la condition d'ancienneté pour le congé parental et la position sur le marché du travail avant la naissance du premier enfant, les différences liées aux origines immigrées sont sensiblement plus réduites au point de ne plus être significatives. Les résultats de cette enquête identifient la combinaison entre les difficultés d'accès à des métiers stables et le droit non universel au congé parental comme une cause majeure du faible taux d'utilisation des régimes de congés par les immigrés. Dans la droite ligne des études antérieures sur les inégalités sociales dans l'accès aux politiques familiales en Belgique (Cantillon et al., 2010 ; Ghysels et Van Lancker, 2009, 2011), aux Pays-Bas (Merens et al., 2006) et en Espagne (Lapuerta et al., 2011), il apparaît que la législation en matière de congé parental perpétue les inégalités sociales en favorisant la combinaison travail-famille principalement pour les personnes ayant déjà une position stable sur le marché du travail.

(Traduction)

BIBLIOGRAPHIE

Anxo, D., Fagan, C., Smith, M., Letablier, M. et Perraudin, C., *Parental leave in European companies*, Dublin, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, 2007.

Bernhardt, E., Goldscheider, F. et Goldscheider, C., Integrating the second generation: Gender and family attitudes in early adulthood in Sweden, *Zeitschrift für Familienforschung*, 19, pp. 55-70, 2007.

Bevelander, P. et Groeneveld, S., How many hours do you have to work to be integrated? Full-time and part-time employment of native and ethnic minority women in the Netherlands, *International Migration*, 50, e117-e131, doi : 10.1111/j.1468-2435.2010.00622.x, 2012.

Bygren, M. et Duvander, A. Z., Parents' workplace situation and fathers' parental leave use, *Journal of Marriage and Family*, 68(2), pp. 363-372, doi : 10.1111/j.1741-3737.2006.00258.x, 2006.

Cantillon, B., Ghysels, J., Spiessens, K. et Vercammen, K., De sociale gelaagdheid van het gebruik van verlofstelsels door ouders met jonge kinderen, *CSB Berichten*, Anvers, Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, 2010.

Centrum voor gelijkheid van kansen en racismebestrijding, *Migratie en migrantenpopulaties in België*, Statistisch en demografisch verslag 2013, Bruxelles, CGKR, 2013.

Corijn, M. et Lodewijckx, E., *De start van de gezinsvorming bij de Turkse en Marokkaanse tweede generatie in het Vlaams Gewest*, Bruxelles, Studiedienst van de Vlaamse regering, 2009.

Corluy, V., *Labour market outcomes and trajectories of immigrants in Belgium*, Doctoral dissertation, Anvers, Universiteit Antwerpen, 2014.

Desmet, B., Glorieux, I. et Vandeweyer, J., *Wie zijn de loopbaanonderbrekers? Socio-demografische kenmerken, motivaties en arbeidshouding van loopbaanonderbrekers*, Bruxelles, TOR, 2007.

Duvander, A. Z., How Long Should Parental Leave Be? Attitudes to Gender Equality, Family, and Work as Determinants of Women's and Men's Parental Leave in Sweden, *Journal of Family Issues*, 35(7), pp. 909-926, doi : 10.1177/0192513X14522242, 2014.

Evertsson, M. et Breen, R., The importance of work: changing work commitment following the transition to parenthood, *Working Paper 2008-05*, New Haven, The center for research on inequalities and the life course, 2008.

Evertsson, M. et Duvander, A. Z., Parental leave-possibility or trap? Does family leave length effect Swedish women's labour market opportunities? *European Sociological Review*, 27(4), pp. 435-450, doi : 10.1093/Esr/Jcq018, 2011.

Fagnani, J., Who should care for the young child? Types of centers and work of mothers in a Europe in crisis, *Sociologie du Travail*, 41(3), pp. 346-348, doi : 10.1016/S0038-0296(00)88748-8, 1999.

Geisler, E. et Kreyenfeld, M., Against all odds: Fathers' use of parental leave in Germany, *Journal of European Social Policy*, 21(1), pp. 88-99. doi : 10.1177/0958928710385732, 2011.

Ghysels, J. et Van Lancker, W., Het Mattheüseffect onder de loep: over het ongelijke gebruik van kinderopvang in Vlaanderen, *CSB Berichten*, Anvers, Centrum voor Sociaal Beleid Herman Deleeck, 2009.

Ghysels, J. et Van Lancker, W., The unequal benefits of activation: an analysis of the social distribution of family policy among families with young children, *Journal of European Social Policy*, 21(5), pp. 472-485, doi : 10.1177/0958928711418853, 2011.

Goldscheider, F., Goldscheider, C. et Bernhardt, E. M., Creating Egalitarian Families among the Adult Children of Turkish- and Polish-Origin Immigrants in Sweden, *International Migration Review*, 45(1), pp. 68-88, doi : 10.1111/j.1747-7379.2010.00839.x, 2011.

Hakim, C., *Work-lifestyle choices in the 21st century*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

Holland, J. A. et de Valk, H., *The employment of turkish second generation women in Europe in comparative perspective*, Bruxelles, European Commission, 2013.

Huschek, D., de Valk, H. A. G. et Liefbroer, A. C., Gender-role behavior of second-generation Turks: The role of partner choice, gender ideology and societal context, *Advances in Life Course Research*, 16(4), pp. 164-177, doi : 10.1016/j.alcr.2011.09.005, 2011.

Kil, T., Neels, K., Van den Berg, L. et de Valk, H., Arbeidsmarkttrajecten van vrouwen met een migratie-achtergrond voor en na de geboorte van een eerste kind, *Over. Werk. Tijdschrift van het Steunpunt WSE*, 25(2), pp. 127-134, 2015.

Kil, T., Wood, J., Vergauwen, J., de Wachter, D., Van den Berg, L. et Neels, K., Arbeidsparticipatie en gebruik van ouderschapsverlof bij moeders in Vlaanderen: een longitudinale analyse, in L. Vanderleyden et M. Callens (éds.), *Arbeid en gezin: een paar apart*, Bruxelles, Studiedienst van de Vlaamse Regering, 2015.

Kreyenfeld, M. et Andersson, G., Socio-economic differences in the unemployment and fertility nexus: a comparison of Denmark and Germany, *MPIDR Working Paper* 2013-008, Rostock, Max Planck Institute for Demographic Research, 2013.

Lalive, R. et Zweimuller, J., How Does Parental Leave Affect Fertility and Return to Work? Evidence from Two Natural Experiments, *Quarterly Journal of Economics*, 124(3), pp. 1363-1402, 2009.

Lappegård, T., Changing the Gender Balance in Caring: Fatherhood and the Division of Parental Leave in Norway, *Population Research and Policy Review*, 27(2), pp. 139-159, 2008.

Lapuerta, I., Baizan, P. et Gonzalez, M. J., Individual and institutional constraints: An analysis of parental leave use and duration in Spain, *Population Research and Policy Review*, 30(2), pp. 185-210, doi : 10.1007/s11113-010-9185-y, 2011.

Lesthaeghe, R., *Communities and generations: Turkish and Moroccan populations in Belgium*, Bruxelles, VUB Press, 2000.

Maron, L. et O'Dorchai, S., *Parental leave in Belgium and in Europe*, 2008, retrieved from https://www.etuc.org/sites/www.etuc.org/files/Maron_Conge_ppt_EN.pdf.

Matysiak, A. et Szalma, I., Effects of Parental Leave Policies on Second Birth Risks and Women's Employment Entry, *Population*, 69(4), pp. 659-698, doi : 10.3917/popu.1404.0659, 2014.

Merens, A., Keuzenkamp, S. et Das, M., Combinatie van arbeid en zorg, in A. Merens et S. Keuzenkamp (eds.), *Sociale atlas van vrouwen uit etnische minderheden*, La Haye, SCP, 2006.

Merla, L. et Deven, F., Belgium Country Note, in P. Moss (éd.), *International Review of Leave Policies and Research 2015*, 2015.

Morel, N., From subsidiarity to "free choice": child- and elderly-care policy reforms in France, Germany, Belgium and the Netherlands, *Social Policy and Administration*, 41(6), pp. 618-647, 2007.

Mussino, E. et Duvander, A.-Z., Use It or Save It? Migration Background and Parental Leave Uptake in Sweden, *European Journal of Population*, pp. 1-22. doi: 10.1007/s10680-015-9365-x, 2016.

Neyer, G. et Andersson, G., Consequences of Family Policies on Childbearing Behavior: Effects or Artifacts?, *Population and Development Review*, 34(4), pp. 699-724, doi : 10.1111/j.1728-4457.2008.00246.x, 2008.

OECD, *Use of childbirth-related leave by mothers and fathers*, Paris, OECD, 2010.

Pfau-Effinger, B., Gender cultures and the gender arrangements - A theoretical framework for cross national gender research, *Innovation*, 11(2), pp. 147-166, 1998.

Phalet, K., Down and out: The children of immigrant workers in the Belgian labour market, in A. Heath et S.-Y. Cheung (eds.), *Unequal chances: ethnic minorities in Western labour markets*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

Plantenga, J. et Remery, C., *Reconciliation of work and private life: a comparative review of thirty European countries*, Luxembourg, European Commission, 2005.

Pronzato, C. D., Return to work after childbirth: does parental leave matter in Europe?, *Review of Economics of the Household*, 7(4), pp. 341-360, doi : 10.1007/s11150-009-9059-4, 2009.

Pylkkänen, E. et Smith, N., The Impact of Family-Friendly Policies in Denmark and Sweden on Mothers' Career Interruptions Due to Childbirth, *Discussion Paper N° 1050*, Bonn, IZA, 2004.

Ray, R., Gornick, J. C. et Schmitt, J., Who cares? Assessing generosity and gender equality in parental leave policy designs in 21 countries, *Journal of European Social Policy*, 20(3), pp. 196-216, doi : 10.1177/0958928710364434, 2010.

Rendall, M. S., Tsang, F., Rubin, J. K., Rabinovich, L. et Janta, B., Contrasting Trajectories of Labor-Market Integration Between Migrant Women in Western and Southern Europe, *European Journal of Population-Revue Européenne De Démographie*, 26(4), pp. 383-410, doi : 10.1007/s10680-010-9214-x, 2010.

Rubin, J., Rendall, M. S., Rabinovich, L., Tsang, F., Janta, B. et van Oranje-Nassau, C., *Migrant women in the EU labour force. Summary of findings*, Cambridge, Rand Corporation, 2008.

RVA, *Ouderschapsverlof. Evolutie van de verhouding mannen/vrouwen van 2002 tot 2012*, Bruxelles, RVA Dienst Studies, 2012.

Vikman, U., Paid parental leave to immigrants: An obstacle to labor market entrance?, *Working paper* 2013/4, IFAU, 2013.

TABLE DES MATIERES

L'UTILISATION DES REGIMES DE CONGES PAR LES MERES ISSUES DE L'IMMIGRATION

| | |
|--|-----|
| 1. INTRODUCTION | 263 |
| 2. CONTEXTE | 265 |
| 2.1. REGIMES DE CONGES EN BELGIQUE | 265 |
| 2.2. L'IMMIGRATION EN BELGIQUE | 266 |
| 2.3. CADRE THEORIQUE | 267 |
| 3. METHODE | 269 |
| 3.1. DONNEES | 269 |
| 3.2. ANALYSE | 270 |
| 4. RESULTATS | 272 |
| 5. CONCLUSION | 276 |
| BIBLIOGRAPHIE | 278 |